Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Sfar 1447
8 Août 2025

N° 115

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4067**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **4069**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **4072**
Homologation de résolutions **4072**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4072**
Avis aux créanciers..... **4075**
Convocations
Sociétés anonymes **4076**
Sociétés communautaires **4079**
Autres sociétés **4079**
Divers
Avis au public..... **4079**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
North Africa International Bank..... **4081**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

Renouvellement de l'intérim de la direction générale

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA »

S.A. au capital de 900.000 Dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Identifiant unique 0024515/C

Matricule fiscal 000/M/P/24515/C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière El Madina tenue le 23 juin 2025 à 10 heures, au siège social de la Banque Nationale Agricole, 5 rue de Syrie - Tunis, enregistré le 7/7/2025, à la recette des finances El Menzah 6, sous le n° 25705537 - quittance n° M097008 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 16/7/2025 sous le n° 2025149799, il a été décidé ce qui suit:

- Renouveler l'intérim de la Direction Générale de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» à Monsieur Dhafer Chabbouh : directeur responsable administratif et financier à partir du 1er juillet 2025 pour une période de six mois renouvelables et ce, avec les mêmes pouvoirs du directeur général. Toutefois, il pourra être mis fin à cet intérim à tous moment.

2025R02305SANB2

Dépôt de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Changement du siège social

Approbation de la modification des statuts

Dépôt des statuts

Société Nationale des Télécommunications

"Tunisie Télécom"

S.A au capital Social de 1 060 500 000 dinars

Siège social : Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 23 juillet 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 30 Juillet 2025 sous le n° 25708876, Quittance n° M094743, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de:

• Approuver le changement du siège social de la Société Nationale des Télécommunications "Tunisie Télécom" de: Les Jardins du Lac II, 1053 Tunis à Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis

• Approuver la modification des statuts Société Nationale des Télécommunications "Tunisie Télécom"

Un exemplaire de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ainsi qu'un exemplaire des Statuts ont été déposés au registre national des entreprises de Tunis le 6 août 2025 sous le n° 2025159268.

2025R02312SANB2

Dépôt de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration

Nomination du commissaire aux comptes

Société Nationale des Télécommunications

"Tunisie Télécom"

S.A au capital social de 1 060 500 000 dinars

Siège social : Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 30 juillet 2025 sous le n° 25708875, quittance n° M094741, l'assemblée générale ordinaire a décidé de :

• Nommer les administrateurs suivants, membres au conseil d'administration de la Société.

Nationale des Télécommunications:

- Monsieur Hichem Besbes,

- Madame Wala Turki,

- Monsieur Hafedh Tlili,

Et ce, pour une durée de 3 ans, leur mandat prenant fin le jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui examinera et approuvera les états financiers au titre de l'année 2026

• Nommer le groupement de cabinets « Wafa Cherid » et « Samir El Abidi » en tant que commissaire aux comptes de la Société Nationale des Télécommunications pour les trois exercices comptables 2025, 2026, et 2027.

Un exemplaire de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire mentionné ci-dessus les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été déposés au registre national des entreprises de Tunis le 31 juillet 2025 sous le n° 2025157717.

2025R02313SANB2

Société de Promotion Touristique de Mahdia

Société anonyme au capital de 5.600,000 DINARS

Siège social : Route Touristique de Mahdia

RNE : 0010973 D

MF 010973 D

CNSS : 069760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28/6/2025 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 30/7/2025 sous le n° 25704388 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises, le 31/7/2025, sous le n° 2025157368 il a été décidé :

1. Approbation des états financiers 2024.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

3. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

4. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

5. Renouvellement du mandat de la société PANAFRICAN AUDIT ET CONSULTING, représentée par Monsieur Talel Chaouch, commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

6. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 30/6/2025 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 30/7/2025 sous le n° 25704389 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 31/7/2025, sous le n° 2025157368 il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Monsieur Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

2. Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Monsieur Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

4. Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2025S01005SANB2

CAPSA MANAGEMENT

S.A au capital de 10.000 dinars

Siège social : 10 bis, rue Mahmoud El Matri Mutuelleville -1002 Tunis

R.N.E : 1791095G

M.F : 1791095GA M 000

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2025 enregistré à la recette des finances - Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 19 juin 2025 sous le n" 25703013, quittance n° M035910, dont une copie a été déposée au guichet central du centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 27 juin 2025 sous dossier n° 202548727, il a été décidé de :

- Renouveler les mandats des administrateurs pour les exercices 2025, 2026, et 2027

- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026, et 2027.

2025402746SANB2

CAPSA MANAGEMENT

S.A au capital de 10.000 dinars

Siège social : 10 bis, rue Mahmoud El Matri Mutuelle ville -1002 Tunis

R.N.E : 1791095G

M.F : 1791095G A M 000

Suivant P.V du Conseil d'Administration tenue le 30 mai 2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 19 juin 2025 sous le n° 25703091, quittance n° M038011, dont une copie a été déposée au guichet centrale du centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 27 juin 2025 sous dossier n° 202548727, il a été décidé de renouveler le mandat de :

- Monsieur Mohamed Habib Karaouli en tant que président du conseil pour une durée de trois ans allant de la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur l'exercice 2024 et expirant lors de l'AGO devant statuer sur l'exercice 2027.

- Monsieur Thameur Chagour en tant que directeur général avec les pouvoirs les plus étendus pour une durée de trois ans allant de la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur l'exercice 2024 et expirant lors de l'AGO devant statuer sur l'exercice 2027.

2025402747SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société café Sfax

Matricule fiscal : 01654/P/M/000

Registre de commerce B127651998 du 21/02/1998

Suivant acte notaire de donation enregistré à Tébourba suivant relevé mensuel de 10 octobre 2016, quittance M039518 Madame Amna Daoud a cédé la totalité de ses parts sociales (850) à Mesfar Abdelaziz qu'elle détenait dans la société café Sfax SARL en capital de 2550 dinars siège social 14 Avenue Hédi Chaker Tunis.

2025R02310SRLB2

SOCIETE - M EXPERT ENGINEERING

SARL au capital de 160 000 dinars

Siège social : route de Tunis km 12-3021 - Sfax

Identifiant unique : 1447648Y

Suivant les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires :

- En date du 28 février 2020, enregistré à la recette des finances de Chihia - Sfax le 17 mars 2020 sous le numéro 20500209, selon quittance n° 013694 M, un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 22 avri12020 sous le n° 202024782.

- En date du 5 avril 2024, enregistré à la recette des finances de Chihia le 9 avril 2024 sous le numéro 24800468, selon quittance n° M023550, un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 16 avril 2024 sous le n° 202452799.

En date du 13 janvier 2025, enregistré à la recette des finances de Chihia le 20 janvier 2025 sous le numéro 25800129, selon quittance n° M005177, un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 février 2025 sous le numéro 202511380.

Il a été approuvé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société de 100.000 dinars à 160.000 dinars,

- Les contrats de cession de 800 parts sociales en numéraire et l'entrée de nouveaux associés dans la société,

- Le transfert du siège social de la société à Route de Tunis Km 12 - 3021 Sfax.

2025X01018SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18 juin 2025 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 30 juin 2025 sous le n° 25203106 Quittance n° M0570525 Monsieur Ezzedine Ben Hedi ben Mohamed Khalfallah CIN n° 06513805 a vendu à Monsieur Houssem ben Hedi ben Chedli Elmarzougui CIN n° 06591683 la totalité du fonds de commerce destiné à toutes sortes de commerce sis à n° 10 Av. Bourghuiba Tataouine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur suscité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 27 juillet 2025 au journal Quotidien.

2025R02296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/7/2025 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 16/7/2025 sous le n° 25203364, quittance n° M062008, Monsieur Nawfel Ben Mohamed Ben Jomaa Souii CIN n° 06529384 a vendu à Madame Mabrouka Bent Omar Ben Mohamed Errouijel CIN n° 03497669 la totalité du fonds de commerce destiné à toutes sortes de commerce sis à n° 18 rue 1er juin Tataouine ct ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25 juillet 2025 au journal Echourouk.

2025R02297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 1er/8/2025 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 4/8/2025, n° de quittance M052613, n° d'enregistrement 25202476, Monsieur Mehdi Ben Hamadi Ben Hatb Mergheni a vendu à Monsieur Heni Ben Omar Ben Mohammed Mansour, la totalité du fonds dd commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis 2 rue Mahmoud El Materi cité Taeib Mehiri Radés Ben Arous et qui ouvre sur la rue Taeib Mehiri et l'avenue Mahmoud El Materi.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 6/8/2025.

2025R02304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj, quittance n° M063782, enregistrement n° 25203578, Société « CMGSPORT CLUB» a vendu à Société « MVA OCCASION» la totalité d'un fonds de commerce situé aux deuxième et troisième étages, route de Fouchana, El Mourouj1, sur la route nationale n° 3 2074 Ben Arous.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf « avocate» sise à 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue. Cet avis a été publie au journal le Qotidien dans son édition du 3 août 2025.

2025R02311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/07/2025 Enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 10/07/2025 sous numéro d'enregistrement 25201030 quittance numéro M 038965 Monsieur Said ben Belaïd Jdidi titulaire de la CIN N°02514331 délivrée le 09/12/2024 au nom de son frère par procuration Youssef ben Belaid Jdidi titulaire de la CIN N° 02553875 délivrée le 11/07/2019 a vendu à Mademoiselle Naima bent Amara Mezrigui titulaire de la CIN N° 07886251 délivrée le 7/7/2023 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné â l'activité "Librairie" au local cité Ezzouour Ghardimaou 8160 Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Fkiri Hanen, son bureau sis au 13 rue Taieb Mhiri Ghardimaou dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk"

2025R02324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 10/07/2025 enregistré à la recette de finance de Djerba Midoun le 11/07/2025 sous le n° 25203279 reçu n° M075489, Monsieur Chadi Ben Jemaa Elmarai, titulaire de la CIN °13462715 délivrée le 02/01/2020 a vendu son fonds de commerce sis au locale n° 02 du complexe commerciale Laaradh Midoun Djerba ayant pour activité principale «Salle de Jeux» avec tout ses éléments physiques et morals à Monsieur Nizar Ben Hassen ben Mohamed Elasses, titulaire de la CIN 13505875 délivrée le 28/08/2019.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 20/7/2025 au journal Le Quotidien.

2025R02332FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié daté du 15 juillet 2025, Monsieur Toufik Ben Mansour Dabbech, résidant à la rue Habib Bourguiba, Chebba, titulaire de la carte d'identité nationale n° 03947302, a cédé par donation à son fils Mohamed Ben Toufik Dabbech, résidant à la rue Habib Bourguiba, Chebba, titulaire de la carte d'identité nationale n° 11815836, de l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé à cité Charguia, Chebba 5170, gouvernorat de Mahdia. Ce fonds est dédié principalement au commerce de tabac en détail, ainsi qu'à la vente de produits alimentaires généraux en détail et à la vente de matériel de pêche maritime, avec d'autres activités spécialisées en détail comme activités secondaires. Son identification unique dans le registre national des entreprises est sous le numéro 1748854B.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de ce contenu dans le Journal officiel de la République tunisienne, et ce, à l'adresse choisie pour le donataire, située au cabinet de maître Monsieur Ali Ghorbel, rue de la République, Chebba, Mahdia.

Un extrait de cette insertion est publié au journal Le quotidien le 5 août 2025.

2025S01007FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2025 enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse le 31-7-2025 sous le n° M048839 quittance n° 25203634 Sté Raf Gassoumi d'alimentations générales en la personne de son représentant légal Rafik Gassoumi cède à Madame Fouzia Chernin en vertu d'une procuration la totalité du fonds de commerce sis à rue Ahmed Taoufik Elmadani à Khzema un local a usage commercial ayant matricule fiscal 1746196/F.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C.

Cet avis a été publié dans le journal Ehourouk le 5 août 2025.

2025S01018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 31/07/2025, quittance n° M052678 enregistrement N25202139, Ameur Chouaya , MF n°1062587/Q. a vendu à Mm Hamza Kaf la totalité du fonds de commerce qui consiste en un photographe sis à la rue Abdelazziz Rejiba cité Erriadh Sousse sous la dénomination "Studio Paris ".

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au vendeur Mr. Ameur Chouaya sis à la rue Abdelazziz Rejiba cité Erriadh Sousse.

Cette annonce a été publiée le 5/8/2025 au journal Al-Shourouk.

2025S01023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à la municipalité El Ain Sfax le 4/7/2025 et le 7/7/2025 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 7/7/2025 sous quittance n° M068940 enregistrement n° 25203112 Abdellaoui Mohamed a vendu à Madhioub Salah Eddine tout le fonds de commerce exploité à la vente légumes et fruits et alimentation générale situé à Route Manzel Chaker Km 0.5 3000 Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de l'avocat Maitre Mallek Kais immeuble Intilakah 2 bloc C 3ème étage Sfax identifiant unique 1046338F dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérant que cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 30/7/2025.

2025X01021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maitre Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax , enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax quittance n° M069723, enregistrement n° 05340723 le 21/07/2025, Mme Habiba Ben Aziza titulaire de la CIN 05340723 a vendu à Mme Feriel Ben Zidan titulaire de la CIN 11065072 la totalité d'un Fonds De Commerce consistant au commerce des fruits secs exploité dans le local sis route de l'aéroport km 4.5 Sfax .

Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse du rédacteur du contrat

Cette annonce a été publié au journal « Echourouk» en date du 30/07/2025.

2025X01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 08 Juillet 2025 et enregistré à la recette des finances route de Tunis, Sfax en date du 08 juillet 2025 quittance N° M080383 enregistrement N°25202918, Monsieur Wael ben Mounir ben Mohamed Kammoun a vendu à Monsieur Rami ben Hafedh ben Bechir Belghith la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des fruits secs en détail, exploité au local situé à la route Mahdia klm 1.5 Rue Habib Bougatfa, Sfax.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Jamel Masmoudi, avocat, à son bureau N° 103 immeuble REX Palace rue Abo el Kacem Echebbi Sfax, et ce dans les délais légaux de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Assabah" en date du 12 juillet 2025.

2025X01031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29 juillet 2025 enregistré à la recette des finances Borj el wzir quittance n° M065873 enregistrement n° 25202693 Madame Nejia chihi demeurant au n° 03 rue Manfalouti El Omrane El Tunis a vendu à Madame Wassima Athimni demeurant au n° 73 rue El Jammoussi Jbel Lahmar Tunis sa part du fonds de commerce activité café sis au n° 39 rue Amdoun Borj El Wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Salwa Essifi sis au n° 05 Bis rue Echih Ariana.

Cette annonce est publiée au journal Chourouk le 6/8/2025.

2025402783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par maître Mbarek hamza avocat à la cour signé le 1/8/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 31/7/2025 suivant reçu n° 0477222 Madame Meriem Chahed a vendu le fonds de commerce sis à la place de 2 mars 1934 Mahdia représentant un lieu pour les entreprises de fabrication et de vente de boissons gazeuses et de boissons (buvette) par l'identifiant T/0187673 avec tous ses éléments moraux et matériels à Monsieur Amir Fraj.

Toute contestation sera déposée à l'adresse du fonds de commerce sis à place de la rue 2 mars Mahdia au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

2025402784FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signé et légalisé en date du 29/07/2025 auprès de la Municipalité de Tabarka et enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 29/07/2025 dont quittance n° M035030 et enregistrement n° 25201008, Monsieur: Aouchari Eskander B Taoufik B Ali, titulaire de la carte nationale d'Identité n° 14262637, délivrée le 22/10/2024, domicilié à El Oulija Ezwaraa Nefza Beja a vendu à Monsieur: Hmissi Hssouna B Mohamed, titulaire de la carte Nationale d'identité n° 02432685, délivrée le 05/08/2019, demeurant à Henchir Maloula Tabarka, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné comme alimentation générale et (VTE VOLAILLES ET DERI) sis à 01 La Foire Tabarka Jendouba 8110.

Le prix de vente est consigné chez Maître Askri Salem à son bureau sis au 47 Av. d'Alger Tabarka entre les mains duquel les oppositions éventuelles devront être faites dans les délais légaux.

Le présent avis a été publié aux quotidiens « Essabeh » et le « Temps» du 06/08/2025.

2025402786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maitre Mohamed Ikbel Ayadi Avocat à Ezzahra Tunis Matricule Fiscal G/883336, enregistré à la recette des finances sise à souk Lahad Guebeli le 04/08/2025 sous le numéro 25200514 quittance n° M 014105.

La société HIBA DATES RNE n° 1767875 Vend et cède tout le fonds de commerce à la société Nizar Touati, Sous toutes les garanties légales et réelles, l'intégralité du fonds de commerce destinés à la transformation, au tri, et au conditionnement des dattes, situés dans la zone artisanale de Souk El Ahad, gouvernorat de Kébill, y compris tous ses avantages et toutes ses composantes matérielles et morales.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

L'annonce a été publiée le 6/8/2025 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025402788FCCC2

Location gérance libre

Location de fonds de commerce Gérance libre

Suivant acte enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi le 26/5/2025 sous le n° 25702434 Monsieur Foued Ben Boubaker Ben Hassine Ghorbel titulaire de la CIN n° 01006147 loue à Monsieur Noemen Ben Rachid Ben Mansour Njeh CIN n° 05300420 tout le fonds de commerce Boucherie sis à un lieu connu Souk Msakef Souk Kriâa Beb Djebli Sfax et ce pour une période d'une année qui commence le 1/10/2020 au 30/9/2021 renouvelable.

Le présent avis a été publié au journal Essabah du 31/7/2025.

2025X01027FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 1er juin 2025, enregistré à la recette des finances d'El-Mourouj le 19 juin 2025 sous le n° 25702213, quittance n° 25702213, Il a été décidé de constituer un syndicat de copropriétaires de la résidence les roses à El Morouj 3 sous le nom «Syndic de copropriétaires de la résidence Les Roses à El Morouj 3 ».

Le bureau élu est composé de:

Monsieur Selmi Jalel : président du syndic,

Monsieur Nacer Gabsi : secrétaire général,

Monsieur Lyes Tamzali : trésorier.

Siège social : Résidence les roses à El Morouj 3 - Ben Arous.

2025R02307APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 27 octobre 2014 sous le numéro 1412024. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Hmaima

Secteur : Hmaima

Délégation : Kalaa Snen

Dénomination : Hmaima

Siège social : Hmaima

Nom du président du conseil d'administration : Abed Lahmid Amara

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2025R02308APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un président et d'un trésorier

En vertu d'un P.V daté du 22 juillet 2025 et enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben Nabeul en vertu d'un P.V enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben Nabeul le 28 juillet 2025 sous le n° 25702292 et déposé auprès la municipalité de Dar Chaaben El-Fehri, Madame Najiba Ayari a été désignée président du syndic de la résidence «club Ramses» et Monsieur Ridha Ben Yahmed et nommé trésorier du dit syndic et ce suite à la démission écrite du président Monsieur Houcine M'hamdi et du trésorier Monsieur Habib Maatoug.

2025R02309APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Maitre Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5. Ariana

Tel : 98314410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n° 182331996, Représentée par son P.D.G, siège social sise au rue Hedi Nouira - Tunis.

2) Les Débiteurs : M.Mohamed Ben Mohamed Ben Ezedine

PDG CIN 08319425 demeurant 23 Ru E Omar El Mokhtar et allée Ariana n 38 Menzah 1 Tunis

3) Amira Ben Mohamed Ben Ezedine CIN08310968 demeurant allée Ariana n 38 Menzah 1 Tunis

4) Nour Islam Ben Ezedine CIN 8714327 demeurant résidence Panonorama app 42 B jardins de Carthage et allée Ariana n 38 Menzah 1 Tunis.

5) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

6) L'immeuble mis en vente :

Une villa de maitre située à El Manar 1 Tunis Objet du TF N 100102 Tunis se compose d'un rdc avec salon et une chambre cuisine le 1 étage se compose de la chambre des parents et une douche cuisine avec toutes les commodités au jardin se trouve un studio de 90 m2 et un autre de 23 m2 avec chambre cuisine salle d'eau la superficie totale du Terrain est de 726 m2 dont 488 m2 la surface de L'Immeuble

Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 1.048.620,000 dt outre les frais de dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 1 le Mardi 2 Septembre 2025 (2-9 -2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02298VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Maitre Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5. Ariana

Tel : 71-237-601 / 98314410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n° 1237A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

2) Débiteur Principal Propriétaire hypothécaire : M. Lassad Ben Mohamed Ben Hassouna Chaar CIN 01764231, résident à Cite El Merdess Kelbia - Nabeul .

3) Avocat Poursuivant : Maitre Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3, Rue Abderahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente :

C'est un Immeuble objet du TF 529965 Nabeul dénommé « EL BARAKA » situé à rue Phenicia, d'une superficie 351 m2, c'est une villa d'un RDC avec 2 étages avec toutes commodités

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 327.059,789, dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le Tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de NABEUL le Mercredi 10 Septembre 2025 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visiter chaque jour.

2025R02299VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71297117

Partie Poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, Inscrite au registre nationale des entreprises sous le matricule fiscale et unique n° 00000110F, siège n° 70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie Saisie :

1- Mr Abdelmonem Ben Abdel khader (débiteur principal), commerçant, titulaire de CIN n° 06420473, résident à Slimen plage n°381 rue de l'océan pacifique. 2- Mr Fakhri Ben Abdelkhader, résident à Soliman plage n 381 rue de L'océan pacifique, Etudiant ; titulaire de CIN n° 06467159 (caution réelle solidaire), Mm Ikram Ben Abdelkhader, résidente à Sliman plage n 381 rue de l'Océan pacifique, sans profession, titulaire de CIN n 09786041.

L'avocat Poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tel 71297117.

Propriété Saisie : Il s'agit d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine d'une superficie de 75 m m à usage commerciale, aménagée en librairie pour la vente de fourniture scolaires, de parfums, et de jouets pour enfants immeuble se compose aussi d'un premier étage d'une superficie de 90 mm et d'un deuxième étage de la même superficie, chacun comprenant un appartement composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'une salle de bain, l'immeuble est situé au n°7 rue Farhat Hached à Soliman avec deux accès l'un donnant sur la rue Farhat Hached ; l'autre sur la rue 2 mars ; il est inclus dans le plan d'aménagement urbain de la ville de Soliman, il est construit sur une parcelle de terrain non enregistrée auprès de la conservation foncière, et raccordé à l'électricité, à l'eau potable aux canalisation d'assainissement les routes devant le bien sont asphaltées et équipées d'un éclairage public.

Le bien se distingue par son emplacement au centre ville de Soliman, à proximité de toutes les commodités publiques administratives, banques, la structure générale du bâtiment est constituée de briques, de colonne et d'un plafond en béton armé, le sol est revêtu de carreaux en marbre, les murs de la cuisine sont revêtus de faïence et les seuils des portes et fenêtres sont en marbre, l' ensemble du bâtiment est en bon état.

Mise à Prix : 307.754.775 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et Lieu de La Vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 08/09/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères Il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des l'autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R02317VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Tunisien Saudi Bank «TSB» (EX Stusid Bank); société Anonyme, représentée par son président directeur général ayant son siège à Tunis 32 Rue Hédi Karray Immatriculée au Tribunal de première Instance de Tunis sous le n° B 16641997 Matricule fiscal 013026/F/P/M000

Avocat poursuivant : Maître Samir Naouar Avocat prés la cour d'appel situé à la résidence Bab EL Kram Monastir MF 789178F.

Partie saisie :

Débiteur principal : Société des Industries Métalliques du Centre, représentée légalement, société anonyme immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1197700R, siège social: Route de Sousse, Zone Industrielle, Sahline.

Caution personnelle et garant hypothécaire : Nouri Ben Ahmed Ben Soussia, CIN 04039689 directeur de société, domicilié au 18, rue Dania, Riadh Andalous, Gouvernorat de l'Ariana.

4- Immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble dénommé «El Baraka», objet du titre foncier n° 84062 Monastir, d'une superficie totale de 14 ares et 8 centiares, divisé en 1408 fractions, une seule parcelle. Situé dans un quartier résidentiel sur la route des Fadhline à Téboulba, gouvernorat de Monastir, à proximité de la mer. Terrain à usage résidentiel, de forme approximativement rectangulaire, entouré d'une clôture maçonnée avec trois portails métalliques. Le bien comporte plusieurs constructions :

Villa et ses dépendances : - Sous-sol : garage accessible depuis l'est, relié à l'étage par des escaliers intérieurs, capacité d'environ 8 voitures.

- Rez-de-chaussée : entrée principale menant à deux salons, une salle à manger, une chambre, une cuisine et des installations sanitaires.

- Premier étage : 4 chambres, 2 salles de bains, balcons sur toutes les façades.

- Deux appartements indépendants au deuxième étage avec jardin: chaque appartement comprend un salon, une chambre, des sanitaires - surface couverte totale d'environ 800 m2

- La surface totale bâtie (sous-sol + 1er étage) est d'environ 1200 m2

Deuxième villa moderne : De style américain, comprenant un salon, une salle à manger, une cuisine, des sanitaires au rez-de-chaussée; accès à l'étage par escalier, comportant des chambres et 2 salles de bains, surface couverte d'environ 800 m2

Jardin : Entoure l'intégralité du bien foncier précité.

Limites du bien immobilier : Sud: Route des Fadhline; Est et Nord : Route publique; Ouest: Contrepartie saisie

5- Charges grevant le bien :

1- Hypothèque en faveur de l'Union Internationale des Banques (UIB) pour un prêt de 4.200.000.000 Dinars.

2- Hypothèque en faveur de l'UIB pour un autre prêt de 3.300.000.000 Dinars.

6- Mise à prix : La mise à prix a été fixée à 5.715.200 Dinars (cinq millions sept cent quinze mille deux cents dinars), auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

7- Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir, le mercredi 3 septembre 2025, à 9h00 du matin et suivants.

8- Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisie tous les jours pendant les heures administratives. Pour plus d'informations, le cahier des charges peut être consulté au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir ou au bureau de l'avocat poursuivant.

NB : Les enchères ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un avocat, et après consignation d'un tiers du prix de prix.

Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouvernorat compétent.

2025S01004VEPA1

Vente aux enchères publiques par adjudication après la réduction de 40% du prix.

Sbai AHLEM

Avenue Bechir Sfar MAHDIA

TEL : 20886815

MF : 1184627G/P

1/ Requérante de l'adjudication : Salwa, Bint Houssine El Ghoule, femme au foyer domiciliée au 493 avenue Habib Bourguiba Mahdia.

2/ Adjudicataire contre laquelle la vente est poursuivie : Imen Dhoukhan ouvrière domiciliée à Rjich Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : maitre Sbai Ahlem avenue Bechir Sfar Mahdia MF : 1184627G/P

4/ Immeuble à vendre : le bien immobilier est un local d'habitation située à Rue Hedi Cheker, précisément sur la rive sud de l'avenue Habib Bourguiba, Hiboun Mahdia, consistant en un étage supérieur entièrement construit, bâti sur le toit d'un rez-de-chaussée appartenant à un tiers.

Cet étage comprend ce qui suit 2 chambres, un salon, une cuisine, un hall, un couloir et 2 balcons superficie totale bâti et entièrement couverte : 141 m2

- Sud : voie publique goudronnée Av. Habib Bourguiba.

- Est : héritiers de Med Banour.

- Nord : Med Dhraif.

- Ouest : Adel B Med Banour.

5/ Mise à prix : cent trente deux mille et sept cent onze dinars (132.711,000 dt) après la réduction de 40% du prix initial à laquelle s'ajoutent les frais fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

6/ Date et lieu de l'adjudication : mercredi 10 septembre 2025 (10/09/2025) à partir de 9h00 du matin à l'audience des saisies du tribunal de 1ére instance de Mahdia par maitre Sbai Ahlem.

7/ La visite de l'immeuble est possible tous les jours ouvrables pendant les horaires administratifs.

2025S01024VEPA1

Vente aux enchères publiques Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Naima ZALEETI, caution hypothécaire, ouvrière dans une cité universitaire, demeurant à rue El Kasba n°39, Sousse.

Avocat Poursuivant : Maitre Hatem DOURA, avocat à la Cour de cassation, domicilié à route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation des Immeubles saisis : la totalité des parts indivises lui revenant de 660 m2 dans la propriété sise à

Zaouiet Sousse, gouvernorat de Sousse objet du titre foncier N°31306 Sousse d'une superficie globale de 860 m2.

Mise à prix globale : La mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de Cent Vingt Trois mille dinars (123.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu lundi le 08/09/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA

Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges:

2025S01026VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

suite à une saisie immobilière

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096 et Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maitre Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.son matricule fiscale 580353A

Le saisi : Mr Noureddine Ben Mefteh Zayyeni (débiteur - hypothécaire), agriculteur, titulaire de la CIN 05280853 demeurant Route de Gremda Km6 Merkez Sallemi Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat,44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier Notaire sous le n° 36962 le 15/06/2025 sur la totalité de la propriété appartenant au saisi représentée par une parcelle de terrain d'une superficie est de 750 m2 sise à délégation Mahres gouvernorat Sfax à gauche direction vers Route de Gabès entrée Mahres après le rail environ 600 m et loin de la route principale environ 100 m .

Cette parcelle du terrain est clôturée de deux cotés sud et ouest par des murs de hauteur 2m.

Cette parcelle est nue ne contenait pas des constructions et des plantations et à caractère résidentiel, se trouve prés de locaux résidentiels et commerciaux et prés de réseaux eau et électricité.

Cette propriété est limitée du Sud Route principale de largeur est de 9 m qui suit Ali Ben Abdallah, de l'est et nord Aymen Trabelsi et de l'ouest route principale de largeur est de 9 m.

Mise à prix : est fixée à soixante quinze Milles Dinars (75.000.000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 03 Septembre 2025 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 ,4Rue Ahmed aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 25.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2025X01030VEPA1

Avis aux créanciers

Décision d'ouverture de Règlement Judiciaire

Règlement judiciaire n° 63

Société de Menuiserie Générale

Siège social : Route de l'Aéroport km 4 Oued Chaabouni Sfax

Identifiant unique N° : 128791J

Par décisions du Président du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 14, 21 et 28 juillet 2025, relatives au règlement judiciaire n° 63 concernant la Société Menuiserie Générale, représentée par son représentant légal, Monsieur Mahmoud Kammoun, il a été ordonné ce qui suit:

1- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la Société Menuiserie Générale, l'instauration d'une période d'observation, la désignation du juge-commissaire de ce tribunal pour superviser la procédure et la nomination de l'expert Mokhlès Laajili en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de recevoir, examiner et, si nécessaire, modifier le plan de sauvetage proposé par la société débitrice, dans un délai de neuf mois.

2- La suspension des procédures de poursuite et d'exécution pour les créances antérieures à la période d'observation, l'arrêt du calcul des intérêts et des pénalités de retard.et la suspension des délais de déchéance, sauf disposition légale contraire.

3- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre des entreprises la transmission d'une copie de la décision à la commission de suivi des entreprises économiques et la publication de la décision au Journal officiel de la République Tunisienne, aux frais de la société débitrice.

2025X01019VEPA2

Nomination de mandataire judiciaire

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 16 juin 2025, relative au dossier n° 383 il a été décidé la nomination de Maître Ahmed Jabri en qualité de mandataire de justice en remplacement de Maitre Makram Kiuras, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire Chaouachi Hichem.

2025402791VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUALEM ASCENSEURS SA

Société anonyme au capital de 100.000 D

Siege social : 3, Rue de Palestine. Premier Etage. App. n° 4 Tunis

Identifiant unique : 0766903/M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SOTUALEM ASCENSEURS SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 septembre 2025 à 10 heures au siège de la société au 3, Rue de Palestine Premier étage, App. n° 4, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société fixé au 3, Rue de Palestine Premier étage, App n° 4, Tunis.

2025R02300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 2/9/2025 à 10h

MEDITERRANNEAN FISH COMPANY SA

Société anonyme au capital de 759 600 Dinars

Siège social : 133 Avenue de la Liberté TUNIS 1002

IU : 1074419N

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANNEAN FISH COMPANY SA sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 2/9/2025 à 10h au siège de la société BH EQUITY, 67 Avenue Alain Savary, Cité les Jardins 2 Bloc B et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Approbation des états financiers, du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,

2) Approbation des états financiers, des rapports d'activité et des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices clos respectivement le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010,

3) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 115 pour du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2008 et par l'article 200 pour du code des sociétés commerciales pour les exercices 2009 et 2010,

4) Quitus au gérant au titre de l'exercice 2008 et aux administrateurs pour la gestion de des exercices 2009 et 2010,

5) Affectation des résultats des exercices 2008, 2009 et 2010,

6) Nomination des administrateurs pour les exercices 2011, 2012 et 2013,

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2011, 2012 et 2013,

8) Pouvoirs pour les formalités.

2025R02301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la banque de financement des petites et moyennes entreprises du 10 septembre 2025

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV, Tunis.

Identifiant Unique: 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le mercredi 10 septembre 2025 à 9 heures au siège de la Banque en une assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire ainsi que sa date,

2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2024,

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération les membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2025.

9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période; d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent cinquante: (150) millions de dinars pour le total des montants des empruns à contacter.

10. Approbation de la nomination de deux administrateurs indépendants et du renouvellement du mandat de deux administrateurs, représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration,

11. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2025R02302SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du mercredi 10 septembre 2025

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV, Tunis.

Identifiant Unique: 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le Mercredi 10 septembre 2025 à 11 heures au siège de la Banque en une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

2. Report de l'exécution des opérations de réduction et d'augmentation du capital, de la Banque, telles que, prévues par les décisions des assemblées générales précédentes en date des 28 mars et 31 juillet 2024, à l'exercice comptable 20025.

3. Pouvoir pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2025R02303SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

LGR EL MENZAH S.A

Société anonyme au capital de 2 700 432 Dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf cité les Jardins Tunis 1002

ID : 1182145J

Les actionnaires de la société LGR EL MENZAH sont convoqués au siège de la société sis à 58 rue Ibnou Charaf, Cite Jardin 1002 Tunis le 11/09/2025 à 9h00 pour se réunir en Assemblée Générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du groupe LGR El Menzah pour l'exercice 2023.

3- Lecture des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à - l'exercice 2023.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Approbation des conventions réglementées réalisées en 2023.

8-Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

9- Jetons de présence.

10- Pouvoirs.

2025402771SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie « SAINT » S.A

Capital social de 80.000,000 TND.

Siège social : 5, rue de Suède Tunis - Tunisie

IU: 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie «SAINT» S.A convoque les actionnaires à assister aux Assemblées Générales Ordinaires qui auront lieu successivement le lundi 01 Septembre 2025 au siège de la société Gima 19 rue de l'Allemagne Tunis respectivement à 9h30 et 10h30, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

I. Assemblée Générale Ordinaire à 9H30

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

II. Assemblée Générale Ordinaire à 10H30

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2024 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024 ;

7 Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025402773SANB3

Convocation des actionnaires de l'Assemblée Générale Ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société Anonyme au Capital Social : 100.000 Dinars

Siége Social : Km 11 - Route de La Marsa Ain Zaghouan 1053· La Marsa- Tunisie

Identifiant Unique : 0323601P

Les actionnaires de la société « Nerolia Distribution », SA au capital de 100.000 Dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 15 Septembre 2025 à 12h30 dans les locaux du groupe Kilani sis au 25 rue 8603- Zone Industrielle- La Charguia 1 - 2035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;

2. Examen des états financiers 2024 et du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2024 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées pour l'année 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration;

8. Pouvoirs pour formalités.

2025402776SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

IKEL

Société Anonyme au capital de 8.438.280 Dinars

Siège Social : Km 11- Route de Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 0001336C

les actionnaires de la société « IKEL », SA au capital de 8.438.280 DT, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 15 Septembre 2025 à 11h dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 rue 8603- Zone Industrielle - La Charguia 1- 2035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;

2. Examen du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil de l'exercice 2024 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2024;

5. Approbation des conventions réglementées pour l'année 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration;

8. Pouvoirs pour formalités.

2025402777SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'investissement de Kebili Sodik-SICAR

Société anonyme au capital social de 5.000.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024 qui se tiendra le mardi 2 septembre 2025 à 10 h au siège de la société sis à Rue Jameleddine Afghani - 4200 Kebili, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024,

2- Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024,

3- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

5- Approbation des opérations et des accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024,

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2024,

9- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027,

10- Pouvoirs pour formalités.

2025402785SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

◦ l'initiative de la majorité absolue du Conseil d'Administration de la Société Locale Citoyenne "Al Intilak" pour les activités agricoles industrielles et de l'énergie renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le dimanche 24 août 2025 à l'espace de loisir « Ras el Ain », afin d'examiner les points suivants :

- Election des membres du Conseil d'Administration

- Admission d'un nouveau participant

- Fin de participation du membre démissionnaire Mokhtar Becheikh

- Contrôle des actes de gestion de la société

- Ajout de l'activité de vente des aliments pour betail

- Approbation ou rejet des comptes de l'exercice écoulé et autorisation des mesures à prendre à leur sujet.

2025R02320SODB3

Assemblée Générale Constitutive

de la Société Civile Locale Ouled Khalif Agro

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Constitutive qui se tiendra le mercredi 20 août 2025, à 10h00, à l'école primaire Ouled Khalif-Hafouz de Kairouan. L'ordre du jour sera le suivant :

• Clôture des souscriptions.

• Election du Conseil d'Administration.

• Questions diverses.

2025S01021SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi

RNE : 1333932V

CNSS : 31526-63

Local : Office Céréales à Souassi Mahdia

Capital : 30300 D

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi gouvernorat Al Mahdia informe tous ses membres que l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu le mercredi 27 Août 2025 à neuf heures du matin au siège de la salle de réunion du département de l'agriculture à Souassi, pour examiner l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport morale et financier des exercices 2023/2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Approbations des états financiers.

4- Quitus pour les membres du conseil d'administration.

5- Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration.

Ceux qui remplissent les conditions légales et souhaitent se porter candidats au Conseil d'Administration peuvent soumettre leur demande à cet effet au nom du Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé, à partir du 5 août 2025 jusqu'au 25 août 2025.

Remarque : Les documents relatifs à l'assemblée générale sont à la disposition des adhérents au siège de la société pendant toute la durée légale.

2025402787SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Hamed ben Hlima informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 1800 m2 situé sur la route de Manzel Cheker km 4 Sfax lui provenant par acte de vente daté du 7 janvier 1972 dressé par les notaires Mohamed Fourati et Ahmed Klif et par acte d'échange daté le 26/9/1978 dressé par les notaires Mohamed Karray et Mahmoud Mziou et il désire avoir une deuxième copie originale de chacune.

Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X01025DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Selem ben Ahmed Alhgoul informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 13/08/1974 dressé par les notaires Ahmad Khlif et Mohamed Fourati et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X01026DIVD2

Vente d'un terrain Agricole et acceptation des offres

Cabinet Akram Chriti

Administrateur Judicaire, Syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n° 596 du tribunal de

première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement de Monsieur Mohamed Blaich par l'expert Akram Chriti en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 8/7/2025 il est mis en vente :

- Un terrain agricole situé dans des espaces communs qui ne sont pas séparés du titre 4634 Kef dont la superficie est de 22552 m2.

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole.

Les Personnes qui veulent participer doivent retiré le cahier de charge du Cabinet du Syndic de Faillite Monsieur Akram Chriti contre le paiement de 200 Dinars en espèces et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant « ne pas ouvrir -AO-01-2025 SERS » au plus tard le 27 septembre 2025.

2025402789DIVD2

Vente d'un local industriel et acceptation des offres

Cabinet Akram Chriti

Administrateur Judicaire, Syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B App. 204 Manar 2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n° 596 du tribunal de première instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement de Mr Mohamed Blaich par l'expert Akram Chriti en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 il est mis en vente

- Un local industriel sis à Zone industrielle El Zahra Ben Arous objet du TF26572 Ben Arous nommé MARIEM 551 superficie 1098 m2.

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole.

Les Personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier de charge du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram Chriti contre le paiement de 200 Dinars en espèces et accepter toutes les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous plis fermé notant « ne pas ouvrir -AO-01-2025 ZI El Zahra Ben Arous au plus tard le 27 septembre 2025.

2025402790DIVD2

مصرف شمال إفريقيا الدولي

المعرف الوحيد: 0033277J

طـــبقا لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، ينشر مصرف شمال إفريقيا الدولي قائمة في أسما ء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أية عملية طيلة 15 عشر سنة المنقضية وبالتالي يكون البنك ملزما بتحويل المبالغ إلى الخزينة العامة للبلاد التونسية.

NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK

IDENTIFIANT UNIQUE : 0033277J

Conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi de finances 2025, NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK vous informe que qu'elle publie ci-après la liste des titulaires des comptes n'ayant fait l'objet d'aucune opérations pendant 15 ans échus, et par la suite, la banque sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie général de la Tunisie.

COMPTE EN DEVISE :

MUSTAFA MOHAMED AREBI
HATEM EL HEDI ELHAMIDI
AL DEQA
SHAMKHI IBRAHIM ALI OMAR
MAN TECHNIK ANSTALT INC.
WAJID SHAUKAT ALI
SPOLETINI COSTRUZIONI LIBYAN BRANCH
TAREK DEBEB DARDAR
ALMAKTEB ALWATANI LILESTISHARA ALHANDASIYA WA ALTEFTISH